



**2020 -2021**

# **Projet pédagogique**

**De la passerelle, des jeunes de 11 à 13 ans**



Accueil de loisirs de Sainte Marie  
19 Rue des Ardoisières  
35600 Sainte Marie

## SOMMAIRE

Le territoire .....	3
Historique du pôle enfance-jeunesse .....	3
Informations administratives de l'organisateur .....	4
L'organisation .....	5
Les locaux .....	6
Le constat .....	6
Les objectifs .....	6
Ouverture de la passerelle .....	7
Journée type .....	7
Encadrement .....	8
L'équipe d'animation, le rôle de chacun.....	8
Règles de vie .....	9
Évaluation .....	10

Le rôle du projet pédagogique est de donner du sens aux activités proposées dans le programme.

## **Le territoire:**

La commune de Sainte Marie se situe à l'extrême sud de l'Ille et Vilaine. Elle borde la limite régionale entre la Bretagne et les Pays de Loire. Sainte-Marie se trouve au cœur d'un triangle Rennes – Nantes – Vannes, à équidistance de ces trois villes (60 km environ).

Elle présente donc une relative proximité avec ces 3 pôles d'attraction, chefs-lieux de trois départements différents: l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan. Sainte-Marie est limitrophe avec les communes de Redon, Bains-sur-Oust et Renac en Ille-et-Vilaine et avec les communes d'Avessac et Saint-Nicolas de Redon en Loire-Atlantique.

Son territoire communal est assez étendu (environ 7.6 Km du sud-ouest au nord-est, et 4 Km d'est en ouest). Sa superficie est de 2528 Ha pour une population d'environ 2300 habitants.

Le territoire de Sainte-Marie est caractérisé par la présence d'un large marais de grande qualité naturelle et paysagère, traversé par la Vilaine.

Sainte-Marie offre à ses habitants et aux promeneurs l'agrément d'une commune à la fois rurale et proche de la ville centre. Avec ses marais qui abritent une faune et une flore préservées, ses sentiers de randonnée et sa chapelle classée, la commune sait se rendre accueillante, grâce à un tissu associatif dense. En plein développement, elle propose une vaste zone pour l'implantation d'entreprises et s'attache à renforcer les structures d'accueil pour tous, jeunes et moins jeunes.

## **Historique du pôle enfance-jeunesse :**

Le service Enfance-Jeunesse de la commune de Sainte Marie qui gère l'accueil de loisirs, la passerelle (11-13 ans) et local jeunes est désormais communal. Voyant le nombre de jeunes s'accroître sur la commune et le peu de structures et d'encadrement à disposition, l'ALSH est créé en 1986. Il débute en tant que centre de loisirs associatif.

En 2002, la nouvelle équipe municipale, et sa commission Enfance-Jeunesse (constituée d'une adjointe à l'enfance, la jeunesse et aux affaires sociales et d'élus), l'ALSH devient communal.

Depuis 2004, Muriel JOURDAN-DANIEL est la directrice du service enfance jeunesse. Elle est titulaire d'un Brevet d'Etat Aviron, du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Direction (BAFD) et du concours d'Animateur Territorial principal.

Depuis 2010, elle a, à ses côtés, Marine GEORGET, directrice adjointe et titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, option : Loisirs Tous Publics (BPJEPS LTP) et du diplôme de Surveillant de Baignade (SB).

En 2011, suite à une fidélisation des enfants de 10 ans à l'ALSH, une réflexion a été amorcée. C'est de cette manière que la passerelle des jeunes de 11-13 ans a vu le jour.

De 2009 à 2018, le local jeunes était dirigé par l'éducateur sportif communal, François SARAZIN, aussi titulaire du BAFD. Depuis l'été 2018, Paul Percelay a pris son relais.

## Informations administratives de l'organisateur

Collectivité territoriale et territoire concerné : Commune de SAINTE-MARIE

Le maire : BOUSSEKEY Françoise,

Adresse : Mairie, 1 rue Mathurin Poirier 35600 SAINTE-MARIE

Téléphone : 02 99 72 00 69

Mail : [accueil@sainte-marie35.fr](mailto:accueil@sainte-marie35.fr)

Adjointe à l'enfance à la Jeunesse et aux affaires scolaires : ANDOUARD Colette

Téléphone : 02 99 72 00 69

Mail : [accueil@sainte-marie35.fr](mailto:accueil@sainte-marie35.fr)

Directrice Générale des services : CATREUX Marion

Téléphone : 02-99-72-67-32

Mail : [dgs@sainte-marie35.fr](mailto:dgs@sainte-marie35.fr)

Responsable du service enfance jeunesse : JOURDAN-DANIEL Muriel

Téléphone : 02 99 72 66 93

Portable : 06 42 73 84 95

Mail : [enfance.jeunesse@sainte-marie35.fr](mailto:enfance.jeunesse@sainte-marie35.fr)

Directrice adjointe du service enfance jeunesse : GEORGET Marine

Téléphone : 02 99 72 66 93

Portable : 06 42 73 84 95

Mail : [enfance.jeunesse@sainte-marie35.fr](mailto:enfance.jeunesse@sainte-marie35.fr)

Animateur jeunesse et éducateur sportif communal : PERCELAY Paul

Téléphone : 06 58 52 43 23

Mail : [sport@sainte-marie35.fr](mailto:sport@sainte-marie35.fr)

## L'organisation :

Le service ALSH se compose de trois branches distinctes :

- l'accueil des enfants de 3/5 ans, 6/7 ans et 8/10 ans,
- La passerelle 11/13 ans,
- l'accueil pour les adolescents de 11/ 17 ans.

Le programme d'activités est diffusé 15 jours avant les petites vacances scolaires et 1 mois avant les vacances d'été.

Le programme est envoyé par voie postale et mis en ligne sur le site internet.

Les familles doivent passer au bureau du service enfance pour valider l'inscription, sur les créneaux dédiés à cet effet et afin de remplir un dossier.

Composition de ce dossier :

- une fiche de renseignements
- une fiche sanitaire de liaison
- le règlement intérieur
- l'assurance responsabilité civile de l'année en cours
- une ordonnance ou le PAI pour un éventuel traitement (asthme...),

Ce dossier doit être complété, signé par les familles, et retourné au service enfance jeunesse au plus tard le premier jour d'accueil du jeune.

La structure est un accueil collectif de mineurs communal, dont l'organisateur n'est autre que la mairie de Sainte-Marie et se fait en gestion indirecte.

### L'équipe pédagogique

Les animateurs sont recrutés en fonction du taux de fréquentation de l'accueil de loisirs et en fonction des activités proposées en réponse à la réglementation en vigueur.



## **Les locaux**

### Salle principale :

Pendant les vacances scolaires, les préadolescents sont accueillis dans la salle passerelle dans les préfabriqués de l'accueil de loisirs.

### Salles annexes :

La salle des sports, la salle de tennis de table, le terrain de foot et le city stade permettent aux jeunes de pouvoir pratiquer des activités sportives variées.

La salle des fêtes appelée « salle des Ardoisières » accueille les jeunes pour divers évènements tels que : les spectacles, le théâtre d'improvisation, les grands jeux...

La cantine est utilisée pour les repas de tous les jeunes et enfants. Les repas sont livrés par une société de restauration, en liaison chaude. Les repas sont conservés au chaud dans une armoire chauffante.

La cyber-commune situés à l'espace associatif pourront également accueillir les jeunes en fonctions des activités.

La nouvelle médiathèque accueille également les enfants dans le cadre de matinée ou après-midi autour du livre.

## **Le constat :**

Suite à une réflexion entre les parents, l'équipe pédagogique et les élus, un constat a émergé : certains jeunes à partir de 11 ans (âge limite de fréquentation de l'ALSH) se sentaient trop grands pour continuer à venir à l'ALSH et pas encore prêts à aller chez les adolescents (où les jeunes sont accueillis jusqu'à 17 ans).

De plus, certains parents ont confié à l'équipe pédagogique que le fonctionnement des adolescents sur le temps d'accueil libre ne leurs convenaient pas tout à fait et qu'ils souhaiteraient un accueil dans la continuité du fonctionnement de l'ALSH.

## **Les objectifs :**

### **1) Développer la vie en collectivité :**

- Les enfants participeront à l'établissement des règles pour le bien vivre ensemble,
- Ils participeront au rangement ainsi qu'au nettoyage de leur salle,
- Les animateurs inculqueront les notions de droits et de devoirs,
- Un camp de 4 jours et 3 nuits sera organisé en juillet,
- Ils devront accepter les opinions de chacun et faire des concessions.

### **2) Développer l'autonomie et le sens des responsabilités :**

- Un règlement intérieur sera signé par les enfants et leur famille,
- Des espaces « libres » sont proposés, avec du matériel à disposition (scoubidous, perles de rocailles, mandalas, pixels art...). Des tutos seront également présents.
- Une réflexion sur l'aménagement de leur « lieu-repère » sera abordée,
- Des demi-journées « temps-libre » seront programmées afin de laisser aux enfants des moments où ils pourront faire des choix d'activités afin de favoriser l'autonomie et la prise de décisions.

### **3) Proposer un service adapté à la tranche des 11/13 ans et le rendre accessible à tous :**

- Appliquer un tarif en fonction du quotient familial des familles,
- Proposer des activités adaptées en fonction des capacités et des envies de chacun,
- Varier les types d'activités ; sportives, culturelles et artistiques, afin que chacun puisse s'y retrouver.
- Avoir la possibilité de s'inscrire selon ses envies (à la journée ou à la demi-journée)

### **4) Créer du lien entre les jeunes :**

- Les jeunes accueillis habitent la commune mais viennent également des communes alentours,
- Des échanges avec les autres tranches d'âges seront organisés (accompagnement des 3/5 ans à la médiathèque, préparation et animation de grands jeux...).

## **Ouverture de la passerelle**

La passerelle (11-13 ans) est ouverte depuis 2011. Elle fonctionne pendant les vacances scolaires :

- Toussaint : du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2020 inclus
- Noël : du lundi 21 au jeudi 24 décembre et du lundi 28 au jeudi 31 décembre inclus
- Hiver : du lundi 22 février au vendredi 5 mars 2021 inclus
- Printemps : du lundi 26 avril au vendredi 7 mai 2021 inclus
- Été : du mercredi 7 juillet au vendredi 30 juillet 2021 inclus et du lundi 16 au mardi 31 août 2021 inclus.

En plus des vacances scolaires, le service enfance jeunesse a mis en place des soirées jeunes qui se déroulent un samedi soir par mois pour les jeunes de 11 à 15 ans. Elles ont lieu sur le site de l'accueil de loisirs ou à l'extérieur selon le programme.

La référente de ces soirées est Marine GEORGET, directrice adjointe du service, accompagnée de Corentin FAVREAU, animateur BAFA.

## **Journée type**

<u>7h30 – 9h00:</u>	Garderie
<u>9h00 – 9h30:</u>	Accueil échelonné des jeunes
<u>9h30 – 11h45:</u>	Activité
<u>11h45 – 12h:</u>	Rangement
<u>12h – 14h:</u>	Repas
<u>14h – 16h15:</u>	Activité
<u>16h15 – 17h :</u>	Goûter
<u>17h00 – 18h30:</u>	Garderie

Le déroulement de la journée pourra être modifié en cas de sorties.

## Encadrement

La passerelle est sous la responsabilité de la directrice adjointe du service enfance jeunesse, Marine GEORGET, titulaire du BPJEPS LTP. A chaque période d'ouverture, un animateur ou des animateurs titulaires du BAFA sont recrutés pour assurer l'encadrement des jeunes en réponse à la réglementation en vigueur.



## L'équipe d'animation : Rôle et fonction de chacun

### A- La directrice/ le directeur

- Faire preuve d'organisation pour assurer le bon déroulement du séjour et la sécurité des jeunes et de son équipe,
- Etre capable de prendre les décisions qui s'imposent,
- Maîtriser la gestion financière,
- Déléguer pour partager au mieux des moments avec l'équipe d'animation, les jeunes et les familles,
- Etre présent au contact des familles,
- Etre un moteur pour son équipe et la redynamiser en cas de besoin,
- Etre un référent et un soutien pour l'équipe, les jeunes, mais aussi en cas de problème au sein de l'équipe,
- Former les stagiaires.

### B- La directrice adjointe

- En l'absence de sa hiérarchie, assurer la gestion globale de l'accueil de loisirs : hygiène, sécurité, santé,
- En l'absence du directeur, gérer l'équipe d'animation, assurer l'intérim avec les familles,
- Se positionner en tant que référente,
- Participer à la conception du projet pédagogique et au programme d'activités,
- En plus des fonctions administratives, assurer les fonctions d'animatrice,
- Participer à la formation des stagiaires,
- Etre à l'écoute des familles et des animateurs.



### C- Le rôle de formateur

- Etre à l'écoute et disponible pour l'équipe d'animation et plus particulièrement pour les stagiaires, en cas de questions ou de problèmes,
- Suivre l'apprentissage des stagiaires en les rencontrant à différents moments du séjour pour faire le point :
  - ✚ au début afin de fixer les critères sur lesquels ils seront évalués, mais également sur leurs attentes par rapport au séjour et par rapport à la direction.
  - ✚ à mi-stage afin de faire un premier point quant aux objectifs de départ et sur ce qu'il y a à approfondir.
  - ✚ en fin de stage, pour faire un bilan afin de valider ou non le stage pratique, les conseiller pour la suite et pour entendre les retours des stagiaires.
- Prendre en compte les remarques de l'équipe d'animation, ses attentes pour l'accompagner au mieux tout au long des vacances.

### D- Les animateurs

- Prendre connaissance du projet éducatif
- Participer à l'élaboration du programme d'activités,
- Etre capable de gérer ses capacités et ses limites,
- Etablir le dialogue et favoriser les échanges avec les jeunes et leurs familles.
- Valoriser les jeunes au travers des activités et les amener vers une prise d'initiative,
- Etre à même d'anticiper,
- Ne pas négliger la sécurité en préparant ses activités à l'avance,
- Etre un repère sur qui le jeune puisse compter, en étant disponible, à l'écoute et exemplaire,
- Etre capable de prendre des initiatives,
- Mettre en place des activités adaptées en prenant en compte les rythmes et capacités du jeune,
- Etre capable de prendre en compte les remarques et de se remettre en question,
- Avoir l'esprit d'équipe, se soutenir et s'aider entre animateurs,
- Etre capable de s'auto-évaluer.

## **Les règles de vie**

La vie en collectivité nécessite un respect de règles collectives non négociables pour réussir à vivre ensemble. Ces règles seront établies par la Commission Enfance Jeunesse et inscrite dans le règlement intérieur qui est lui-même soumis aux familles.

Les règles seront définies et rédigées en présence des jeunes, et constituera la Charte de vie au centre.

L'usage de produits stupéfiants est prohibé ainsi que la consommation d'alcool et de tabac.

L'équipe d'adultes sera tenue de fumer en dehors de la présence des préadolescents, sur les temps de pause ou en dehors des temps d'ouverture.

Tout objet susceptible de représenter un danger quelconque est interdit sur la structure. Toute attitude incorrecte sera signalée aux parents et pourra entraîner le renvoi du jeune.

Tout comportement violent, quel qu'il soit, fera l'objet d'une sanction voire d'une exclusion temporaire ou définitive. En cas de dégradation, le jeune devra réparer, remplacer ou rembourser toute détérioration après concertation des membres de la commission jeunesse.

## **Évaluation :**

Le projet pédagogique est disponible sur le site internet communal, et consultable sur demande des familles.

L'évaluation est indispensable au sens que l'on veut donner au projet.

Toutes les actions sont évaluées, mesurées, de manière à vérifier si elles sont adaptées au projet, au public et dans quelle mesure.

Un bilan est établi après chaque vacances scolaires, ce qui permet de voir les points à améliorer, les actions à reconduire, pour voir si on a répondu aux demandes des jeunes ainsi qu'aux objectifs du projet pédagogique.

Au niveau de l'équipe : en mettant en place une réunion hebdomadaire qui permet d'ajuster les animations, prévoir la logistique et d'anticiper les problématiques. Une réunion est également mise en place en fin de séjour afin d'évaluer le projet dans son ensemble et ainsi donner une nouvelle impulsion au projet suivant.

Au niveau des jeunes : en incluant un temps d'échange en fin de séance et en fin de séjour organisé l'été, pour connaître leurs ressentis.